

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2011

Le 26 octobre 2011 à 19 heures le Conseil Municipal de Châtillon/Cluses, légalement convoqué le 18 octobre 2011, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard Cartier, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal :

Présents: Messieurs CARTIER, CHANCEREL, GUYOT, HUGARD, POURRET, JORDANIS, BETEMS, LAVANCHY, GRANGERAT, GUICHARD
Madame FOURNIER

Absents excusés : Mme ORSAT et LATHILLE, RASSIAT, Mr BAUD

VOTANTS : 11

❖ **Validation du plan de délimitation des parcelles A 1594,1595,1749,1750 :**

Un mur délimitant les parcelles A 1594, 1595, 1749 et 1750 était en construction sur la voie communale des Bois.

Un géomètre a effectué un plan de délimitation et il a été constaté que ce mur empiétait entre 1 m et 2 m 50 environ sur la voie communale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a validé le tracé retenu et a autorisé le maire à faire **un arrêté individuel d'alignement.**

❖ **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé de fixer le montant de revalorisation concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum **soit 19.86 % pour l'année 2012.**

❖ **Offre d'achat de deux parcelles communales : Pour : 10 Abstention : 1**

Des habitants du hameau de Presles ont fait parvenir une offre d'achat pour deux parcelles appartenant à la Commune, en l'occurrence la parcelle A 798 de 501 m2 et la parcelle A2349 qui lui est attenante, de 157 m2 soit un total de 658 m2 au prix de 9 870 € le lot soit **15 € le m2.**

Le Conseil Municipal a accepté par 10 voix pour et une abstention cette offre d'achat, étant entendu que tous les frais (géomètre, notaire...) sont à la charge de l'acheteur.

❖ **Proposition d'échange de parcelles:**

Par courrier du 3 octobre dernier, la propriétaire de la parcelle B 3014 se dit prête à céder à la Commune de Châtillon la bande de terrain référencée B 3016 située le long de la voie départementale 902 plus 4 m2 nécessaire à la construction du futur rond point soit un total de 57 m2, qu'elle souhaite échanger avec la même surface située en lisière de la parcelle B 3017 côté sud de sa propriété. Elle précise que les frais de notaire et géomètre seront à la charge exclusive de la Commune.

En contre partie, elle demande qu'un mur anti bruit soit édifié par le Conseil Général ou la Commune pour préserver des nuisances son habitation. Elle souhaite également qu'un arbre (à définir) fourni par la Commune vienne remplacer le sapin existant. La plantation de celui-ci étant à la charge de l'intéressée.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité cette proposition.

❖ **Convention relative à l'approvisionnement en sel de déneigement :**

La Commune de Châtillon/Cluses n'a pas les moyens de stocker à l'abri des intempéries et de charger le sel dans les engins de déneigement.

C'est pourquoi, il apparaît nécessaire de s'approvisionner directement au centre technique départemental de Taninges.

Ce dispositif présente également des avantages importants pour la commune :

- Pas de marché à passer et à gérer
- Pas de gestion de stocks à effectuer et surtout des prix avantageux résultant d'un appel d'offre avec de grandes quantités

Le prix du sel pour la saison 2011/2012 nous sera facturé

88.91 € TTC la tonne.

Au vu des avantages évidents que présente cette formule, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,** a autorisé le Maire à signer la convention relative à l'approvisionnement en sel de déneigement.

Séance levée à 20 h 45

Fait à Châtillon/Cluses,

Le 26 octobre 2011

Le Maire :

B. CARTIER